

226C0448
GB00B5ZN1N88-FS0304

2 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2026, la société T. Rowe Price Associates, Inc.¹ (1307 Point Street, Baltimore, Maryland 21231, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre de mandats de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY et détenir 66 859 135 actions SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY² représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY sur le marché.

¹ Contrôlée par la société T. Rowe Price Group, Inc qui ne détient pas de participation ou n'intervient pas pour son compte.

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 181 942 actions SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 1 353 761 183 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.